

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2024

Le 21 mars 2024, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15 mars 2024 et affichée à son lieu habituel en mairie le 15 mars 2024.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER; Christine LODEWYCKX GRANGER ; Hélène MAXANT et Evelyne FRANK.
Messieurs Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Monsieur Christophe CHILLET ;
Madame Catherine JUIN ;
Monsieur René MATHIOT ;
Madame Magali QUIRING ;
Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s :

Pouvoirs :

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;
Monsieur Christophe CHILLET à Madame Hélène MAXANT ;
Madame Catherine JUIN à Madame Laetitia ASCHBACHER ;
Monsieur René MATHIOT à Monsieur Jean-Luc ERB ;
Madame Anne RIVOAL à Monsieur Olivier DAVID.

Présents : 10

Votants : 15

DELIBERATION N° 8

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET ANNEXE COMMERCES ET LOGEMENTS 2024

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Constatant ainsi que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	+ 25 760.01 €
- Un excédent 2022 reporté de :	+ 2 322.30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 28 082.31 €
- Un excédent d'investissement de :	9 109.02 €
- Un déficit 2022 reporté de :	- 21 334.19 €
Soit un déficit cumulé de	- 12 225.17 €

- Un excédent de restes à réaliser de : 0 € (a-b)

Un déficit cumulé d'investissement de : - 12 225.17 €

Il a été proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'investissement reporté : article 001 « solde d'exécution négatif reporté » :	12 225.17 €
Affectation complémentaire de réserve (recette d'investissement à l'article 1068) :	12 225.17 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) :	15 857.14 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 tel que proposé comme suit :

Résultat d'investissement reporté : article 001 « solde d'exécution négatif reporté » :	12 225.17 €
Affectation complémentaire de réserve (recette d'investissement à l'article 1068) :	12 225.17 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) :	15 857.14 €

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 21 mars 2024

Le maire, Ludovic LEGGERI